

DEC221202DR15

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Larregaray pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5255 intitulée Institut des Sciences Moléculaires (ISM), dont le directeur est M. Eric Fouquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Larregaray, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Larregaray, délégation est donnée à M. Vincent Rodriguez, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Larregaray et de M. Vincent Rodriguez, délégation est donnée à M. Laurent Bouffier, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité
Eric Fouquet

